



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction des politiques de formation et d'éducation BDET 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2014-211 18/03/2014</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/POFEGTP/N2004-2054

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Informations sur les dispositions réglementaires relatives à l'enseignement à distance.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Hauts-commissariats de la République des COM
 Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
 Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : Dispositions réglementaires applicables aux candidats de la voie de l'enseignement à distance.

Textes de référence : Arrêté du 15 juillet 2013 relatif à l'enseignement à distance préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole relevant de la compétence du ministre chargé de l'agriculture.

Arrêté du 15 juillet 2013 relatif à l'enseignement à distance préparatoire au cycle terminal du baccalauréat professionnel relevant de la compétence du ministre chargé de l'agriculture.

L'arrêté du 15 juillet 2013 relatif à l'enseignement à distance préparatoire au brevet de technicien supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture et l'arrêté du 15 juillet 2013 relatif à l'enseignement à distance préparatoire au cycle terminal du baccalauréat professionnel relevant du ministre chargé de l'agriculture fixent les nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'enseignement à distance.

De fait, la note de service DGER/POFEGTP/N2004-2054 du 9 juin 2004 portant sur les procédures d'admission en formation et d'inscription aux examens des candidats de la formation à distance est abrogée.

L'adjointe au Sous-directeur des Politiques
de Formation et d'Éducation

Joëlle GUYOT